

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 05 décembre 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 38

Nombre de conseillers titulaires présents : 32 Nombre de votants : 35
Procurations : 3

Étaient présents :

M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Jean – Sébastien TAVERNIER, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie – Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN , Mme Emilie GEVA, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, Mr François HERVIEUX, Mme Fabienne DAUPHAS. Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU , M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES.

Étaient absents : Mme Liliane LE SOURD, Mme Rachel GUIHARD, Mme Sylvaine TEXIER.

Procurations : Mme Sylvie GAIN à M. Serge LUBERT
M. Raymond HOUEIX à M. Joël TRIBALLIER
Mme Brigitte DELAUNAY à Mme Jeannine MAGREX

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

2022 12 n° 16 - ÉCONOMIE – Lauzach – Extension du parc d'activités de la Haie – Engagement à la mise en oeuvre des modalités de compensation agricoles

M . Le Vice-président en charge de l'économie, de l'agriculture et l'insertion professionnelle, M.Picard, présente les éléments.

Questembert Communauté a remis aux services de l'État une étude préalable visant à éviter, réduire et compenser les impacts du projet d'aménagement sur l'économie agricole du territoire . Ces impacts ont été évalué à 102 000 € sur le territoire dit « perturbé » par le projet.

Tenant compte de cette enveloppe financière et après concertation avec le monde agricole, Questembert communauté a proposé deux mesures visant à compenser les effets résiduels n'ayant pas pu être évités ou réduits.

Il est précisé que – outre la nécessité de ces mesures pour la bonne suite du projet de ZAC – ces deux mesures sont d'ores et déjà inscrites dans la stratégie communautaire et validées au titre du Plan climat Air Energie territorial :

- **Action 1 : échange parcellaires** : faire émergé des échanges de parcelles agricoles dans une logique de réduction des GES, d'optimiser le fonctionnement des exploitations et de leur transmission. Coût estimé : 71 400 € ;
- **Action 2 : valorisation énergétique du bois des exploitations** : stimuler les débouchés de consommation de bois énergie et accompagner les exploitants dans une meilleure valorisation de cette ressource aux multiples intérêts (économiques et environnementales). Coût estimé : 30 600 €.

Le détail de l'étude préalable ainsi que des actions retenues est annexé à la présente délibération. Ce dossier a été validé par la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) en sa séance du 11 octobre 2022.

Il est dorénavant demandé à Questembert Communauté de confirmer son engagement à la réalisation de ces mesures dès lors où le projet arrivera à terme.

Le Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2022 a pris acte de ces informations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- *confirme la mise en œuvre des actions de compensation identifiées ci-dessus, suivant l'étude préalable ci-annexée ;*
- *conditionne cette mise en œuvre à la finalisation du dossier de création et de réalisation de ZAC ;*
- *décide d'inscrire les crédits nécessaires à leur bonne réalisation au plan pluriannuel d'investissement communautaire ;*
- *autorise Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tous documents liés à cette affaire.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 15 décembre 2022

Le Président,

Patrice LE PENHUIZIC

